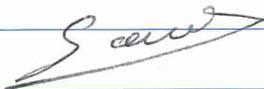


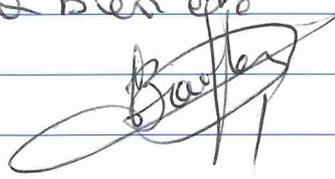
A : Première permanence le lundi 12 décembre 2023
de 9h00 à 12h00.

1) SOUCHON Bernard Les chaix N°938 CHORGES
 je suis venu m'informer du projet Soutti
 et enquête publique 

2x Jean-Yves DESOLTE, je suis venu m'informer
 sur la suppression des emplacements réservés route du
 moulin - R.A.S.

6 chemin petit clos La Chapelle 05230 CHORGES 

3) BONNAFFOUX Julien
 je suis venu m'informer sur la suppression de
 l'emplacement réservé n° 14. (125 m²).
 614 Chemin du Poulin 05230 CHORGES
 Je constate que la suppression a bien été
 enregistrée.



À 12h00, fin de la
 première permanence.
 Le C.E. André Boyel

Le C.E. AR

B - Deuxieme permanence le mercredi 20 decembre 2023 - 14h à 17h.

1) ARAGONNA Jean V/13
Les Tenasses La Base Tourade 05000 GAP.

Je suis venu m'informer du projet soumis
en enquete publique.

2) BERTHIAUD JEAN 58 A. d'Elebrun Clerge

Je suis venu m'informer sur le but de cette
enquête publique concernant le P.L.U. ~~Cherger~~

3) TARY JULIEN - Hameau Les Bertrandts - 2611 Route de l'Adret - 05230 CHARGES.

Venu prendre connaissance de l'actualisation des emplacements réservés.
Notre souhait est que l'élargissement de voirie dans le hameau des Bertrandts"
(N°35 du PLU) soit supprimé, pour limiter la vitesse de passage dans le
hameau et pouvoir utiliser la largeur de 2m sans contrainte.

4) Mr. M^{me} CHAIX Aude' 2234 Route des hameaux
Les Augiers 05230 Charges du lac -

nous sommes venus nous renseigner sur
l'emplacement réservé N° 17 aux Augiers.
concerne la parcelle B 1408.

La modification proposée à l'enquête publique
ne semble plus nous concerner pour cette parcelle.

2^o adresse : de Vegey B⁺ A 4 Rue du Vegey ~~Aude'~~
05000 Gap -

le CE : AP

Mr et Mme PAUL Aurélien et Christine
2 impasse Jean Prévost
76280 Saint Jouin Bruneval
aurelien.paul@wanadoo.fr
06 77 35 30 86

Référence cadastrale : chemin du Villard, lieu dit les Noyers du Villard,
parcelles D 111 et D112
05230 CHORGES

le 06 décembre 2023,

objet : Recensement et inscription d'un bâtiment ancien dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination

Mr le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de la modification 3 du PLU de Chorges, je demande que le bâtiment ancien de 36 m², cadastré sur la parcelle D 111 avec la parcelle D 112, chemin du Villard, lieu dit les Noyers du Villard, à CHORGES, soit recensé et inscrit dans la liste des bâtiments anciens pouvant changer de destination.

Et ce pour 2 raisons :

- Premièrement ; ma demande concerne un petit bâtiment ancien de caractère en pierres, que j'ai rénové à l'identique, pour éviter qu'il ne s'écroule, conformément au règlement du PLU, par l'intermédiaire de 2 déclarations préalables validées, afin de préserver le patrimoine bâti local en hameau. Actuellement, le zonage AUbae3 restreint l'obtention d'un permis de construire pour un changement de destination car le règlement AUbae3 avec une OAP « établie pour une urbanisation continue de l'ensemble du secteur, et des constructions et utilisation du sol admises que dans le cadre d'opérations d'ensemble portant sur l'ensemble du secteur » Il en résulte que dans ce secteur cité, sur les constructions déjà existantes, l'obtention d'un permis de construire pour un changement de destination pourrait être complexifiée.
- Deuxièmement ; la mise en application de la Loi de juillet 2023 « climat et résilience » qui vise à diviser par 2 le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031, par rapport à la décennie précédente, puis d'atteindre d'ici 2050, zéro artificialisation nette (ZAN) feront perdre le zonage AUbae3 au profit d'un zonage A. Ainsi le recensement et l'inscription de ce bâtiment ancien dans la liste des bâtiments anciens pouvant changer de destination apparaissent dès à présent indispensable.

Pour ces 2 raisons, je demande dans le cadre de la modification 3 du PLU de Chorges, que le bâtiment ancien cadastré sur la parcelle D 111 soit dès cette modification 3 du PLU, inscrit dans la liste des bâtiments anciens pouvant changer de destination.

Veuillez agréer, Mr le Commissaire enquêteur, le bien fondé de ma demande et l'expression de mes sincères salutations.

Copie transmise à la mairie de Chorges